



**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
N°2012-114**

* * *

Objet :

**Service Assainissement :
Budget 2012 / décision modificative**

Délibération affichée le :

L'an deux mille douze et le treize décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de GIGNAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean Marcel JOVER, Maire.

Étaient présents : MM. JOVER Jean Marcel - LASSALVY Christian – CONTRERAS Sylvie - BARRAL Claude - DEJEAN Anne Marie – GOMEZ René – EDMOND-MARIETTE Dominique – LECOMTE Olivier - BOSCH Jean Claude – NOEL Martine – DELERIS Claudine - DEBONO Catherine - PANTANO Sylviane – LESAGE Lamyaa – DIEZ Frédéric - CHRISTOL Marcel – LECLERC Joëlle - SERVEL Olivier - SOREL Joëlle - SOTO Jean-François – LEROY Annie

Pouvoirs : MM. BOREL Christian à JOVER Jean Marcel - SUQUET Maguelonne à LASSALVY Christian à SOTO Jean François
Convocation du 06 décembre 2012.

Absents : MM. SIDERIS André – DELVAL Valérie - ZORGNIOTTI Arnaud - CHAUSSY Stéphane
Mme DEJEAN Anne Marie est élue secrétaire à l'unanimité.

Monsieur René GOMEZ, adjoint délégué, informe les membres du conseil municipal qu'il convient d'adopter une décision modificative dans le cadre du budget 2012 du service d'Assainissement

Article 611	Sous traitance générale	+ 20 000 €
Article 673	Titres annulés	- 10 000 €
Article 6218	Autres personnel	- 10 000 €

Après avoir entendu l'exposé de son Président, le Conseil par **23 voix POUR (unanimité)**

- **ADOpte** la décision modificative dans le cadre du budget 2012 du service d'Assainissement

Ainsi fait et délibéré à GIGNAC, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,
Jean Marcel JOVER.